

PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

CONSEIL DU PFBC

Session inaugurale

Kigali, Rwanda, 24 novembre 2016

C O M P T E- R E N D U

Président : Le Facilitateur UE du PFBC, M. Anders Henriksson assisté par le Facilitateur Adjoint du PFBC, M. Maxime Nzita.

Les notes ont été prises par l'équipe de la Facilitation du PFBC.

Représentation des Collèges du PFBC :

Pour le Collège des bailleurs de fonds du PFBC

UE : Mme Francesca di Mauro
États-Unis : Dr Daniel Reifsnyder

Pour le Collège de la société civile du PFBC

CEFDHAC : Mme Dancille Mukakamari
ACRN : M. Maixent Fortunin Agnimbat Emeka

Pour le Collège des ONG internationales du PFBC

AWF : M. Charly Facheux
WWF : M. Marc Languy

Pour le Collège du secteur privé du PFBC

ATIBT : Mme Jacqueline Lardit - Van De Pol
THE FOREST TRUST (TFT) : M. Erith Ngatchou Towo

Pour le Collège scientifique et académique du PFBC

UCLA : Mme Virginia Zaunbrecher
CIRAD : M. Eric Forni

Pour le Collège des acteurs multilatéraux du PFBC

FAO : M. Jean-Claude Nguingui
OIBT : M. Marcellin Nziengui

S.E. M. Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, a pris part à la réunion au nom du Collège régional du PFBC.

Programme :

- 1. Introduction par le Facilitateur UE du PFBC**
- 2. Tour de table**
- 3. Prochaine réunion**

1. Introduction par le Facilitateur UE du PFBC

Le Facilitateur a souhaité la bienvenue aux participants de la session inaugurale du Conseil du PFBC et aux représentants des collèges et les a remerciés ainsi que leurs pairs membres des collèges, pour leur support à tous les préparatifs qui ont permis la tenue de cette réunion. Il a présenté la vision de la Facilitation en ce qui concerne le rôle du Conseil du PFBC, et a notamment souligné les points suivants :

- Le Conseil a été créé pour servir de forum dans le but de construire un dialogue structuré au cœur de ce Partenariat en voie de maturation, permettant ainsi aux partenaires de collaborer plus efficacement à la promotion des solutions aux défis d'une complexité croissante auxquelles sont confrontées les forêts du Bassin du Congo ;
- Des questions se posent quant à la façon d'améliorer la coopération et le dialogue au sein du Partenariat, dont le nombre de membres ne cesse d'augmenter et ceci sans changer sa nature en tant que Partenariat non contraignant de « Type II ». Le Conseil et le système collégial constituent une approche visant à régler cette question ;
- Le Conseil n'est pas principalement destiné à servir d'organe décisionnel, il vise plutôt à être un lieu où les partenaires vont partager et échanger, et s'efforcer de parvenir à une convergence de vues accrue sur les principales questions d'intérêt commun ;
- Le Conseil devrait également permettre d'assurer un meilleur suivi des conclusions et recommandations formulées lors la Réunion annuelle des Parties et la fréquence semestrielle de la tenue du Conseil devrait contribuer à améliorer la continuité des activités au sein du Partenariat ;
- Le pilotage du Partenariat à l'avenir, ne devrait pas relever de la seule responsabilité de la Facilitation, mais devrait être partagé de manière croissante avec les membres par l'entremise du système des Collèges associés au Conseil. Ce partage de responsabilité collective devrait permettre de rendre le PFBC plus représentatif, plus transparent et plus utile aux partenaires ;
- Il est rappelé aux membres des collèges qui représentent leurs collègues au sein du Conseil, qu'ils ne sont pas les porte-paroles de leurs propres organisations, mais de leurs collègues respectifs. Cela pourrait signifier, dans certains cas, qu'ils ne peuvent pas toujours réagir spontanément lors des réunions. Parfois, ils pourraient arriver qu'ils aient de consulter leurs collègues au sein de leur collège avant de répondre aux questions soulevées lors des débats du Conseil ;
- Cette session était une session inaugurale visant la mise en place du Conseil et non une séance de travail ayant un ordre du jour substantiel. Toutefois, lors de la prochaine réunion il y aura un ordre du jour substantiel et les collèges seront appelés à proposer des points de discussion. Durant cette première session symbolique, les représentants des collèges ont été invités à parler des évolutions récentes au sein de leurs collèges respectifs et ont suggéré des idées de thèmes que le Conseil pourrait être appelé à traiter dans le cadre de ses travaux futurs.

2. Tour de table

Les États-Unis et l'UE ont pris la parole au nom du **Collège des bailleurs du PFBC**.

Le représentant des États-Unis, Dr. Daniel Reifsnnyder, a souligné que cette réforme au sein du PFBC vient à point nommé. Il a rappelé quelques-uns des principaux points qui ont émergé de la réunion du Collège des bailleurs tenue le 23 novembre, qui a vu la présence des représentants de l'UE, de la France, de l'Allemagne, de la Norvège, du

Royaume-Uni et des États-Unis. Lors de leur réunion, les donateurs avaient noté les points suivants :

- Compte tenu de ses caractéristiques, le PFBC détient un avantage comparatif pour traiter de certaines questions prioritaires et les activités du Partenariat devraient par conséquent être axées sur ces domaines. Des exemples concrets de ces priorités n'avaient toutefois pas été examinés, mais devraient faire l'objet de discussions plus tard ;
- Certaines questions d'une importance particulière pour le PFBC revêtent un caractère transversal et devraient donc être traitées par tous les membres du Partenariat, et non seulement au sein de chaque collège. Il est donc nécessaire d'envisager la meilleure manière de promouvoir cette interaction au sein de la nouvelle configuration.

La réunion a également examiné la situation des institutions régionales et s'est attardée sur les préoccupations des membres des collèges au sujet de la situation financière difficile de la COMIFAC ;

Le représentant de l'UE, Mme Francesca di Mauro, a ajouté que, bien qu'il existe des bases de données visant à rendre compte des actions menées par les bailleurs dans la sous-région, ces derniers reconnaissent la nécessité d'une meilleure coordination des programmes lors des étapes d'identification, de formulation et de mise en œuvre.

S.E. M. Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, qui a pris part à la réunion au nom du **Collège régional du PFBC**, a fait les observations suivantes :

- Pour un partenariat qui existe depuis plus de dix ans et qui se trouve à ce stade de croissance, il est tout à fait normal de rechercher des moyens d'assurer l'efficacité et une meilleure structuration du dialogue. Ainsi, la reconfiguration en cours au sein du Partenariat est une bonne chose et d'autant plus que les membres semblent largement approuver les idées de réforme ;
- Il serait souhaitable que les activités au sein de la plateforme du PFBC visent une collaboration plus étroite avec les pays de la sous-région sur les questions politiques, en particulier en ce qui concerne les questions prioritaires visées par le Plan de Convergence de la COMIFAC ;
- Le PFBC et peut-être plus spécifiquement le Conseil du PFBC, ont un rôle à jouer dans la coordination et la promotion d'une meilleure transparence des interventions des partenaires dans la sous-région.

Le représentant de l'AWF, M. Charly Facheux a pris la parole au nom du **Collège des ONG internationales du PFBC**, et a souligné les points clés suivants :

- Le Collège des ONG a tenu des concertations par courrier électronique pendant un mois avant cette réunion, et ces concertations ont été formalisées lors de la réunion du Collège tenue dans la matinée du 24 novembre ;
- Le Collège des ONG recommande que cette nouvelle structure au sein du PFBC soit dotée d'une certaine stabilité et ne fasse pas l'objet de modifications par des facilitations futures ;

- Il convient d'assurer une meilleure articulation entre les collèges et les Streams afin de garantir le contrôle de qualité des Streams et s'assurer que ces derniers ne restent pas inactifs entre deux Réunions annuelles des Parties.

M. Marc Languy du WWF, en concluant l'intervention du Collège des ONG internationales, a noté :

- Que la dynamique observée jusqu'ici au sein du Collège des ONG internationales a été très positive et que les membres se sont déjà accordés sur les méthodes de travail du Collège ;
- Que le collège aimerait présenter les idées suivantes pour certains sujets clés que le Conseil du PFBC pourrait aborder lors de futures réunions :
 - L'importance d'une approche multi-sectorielle, y compris des secteurs tels que l'exploitation minière et donc pas seulement l'accent sur la foresterie ;
 - L'importance de l'aménagement du territoire et de la bonne gouvernance, y compris celle des aires protégées ;
 - Le changement climatique ;
 - La nécessité d'encourager une plus grande participation du secteur privé dans la plateforme du PFBC.

The Forest Trust (TFT) et ATIBT ont pris la parole au nom du **Collège du secteur privé du PFBC**.

M. Erith Ngatchou Towo de TFT a souligné l'importance d'essayer d'engager les grandes entreprises des secteurs agro-industriels et miniers dans les discussions sur la protection et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

Ms Jacqueline Lardit - Van De Pol de ATIBT a ajouté les points suivants :

- Il est difficile pour les membres actuels du Collège du secteur privé, qui, pour la plupart, sont impliqués dans le secteur forestier, de représenter des différents secteurs, tels que l'industrie minière et le tourisme. Il a été suggéré d'organiser pendant la Réunion des Parties des ateliers auxquels des différents acteurs du secteur privé pourraient être invités à participer ;
- Le PFBC a toujours eu des difficultés à attirer des acteurs du secteur privé et ceci en partie parce qu'ils ne voient pas clairement ce que le PFBC leur apporte concrètement. Il faudrait de ce fait prendre des mesures pour démontrer que de s'engager dans la plateforme du PFBC peut être bénéfique aux opérateurs du secteur privé, par exemple en produisant des recommandations politiques qui permettent d'améliorer les perspectives du secteur privé dans la région.

La FAO et l'OIBT ont pris la parole au nom du **Collège des acteurs multilatéraux du PFBC**.

Le représentant de la FAO, M. Jean-Claude Nguingiri, a parlé d'abord de l'organisation pratique de ce collège :

- Quatre des onze membres du collège ont assisté à la réunion dans la matinée du 24 novembre ;
- Ils ont décidé que leur représentation au Conseil devait être composée d'un représentant du système des Nations Unies (en l'occurrence la FAO) et d'un autre ;
- Ils ont planifié quatre futures réunions collégiales - celles-ci seront mises en œuvre soit par voie numérique via Skype, soit en marge d'autres réunions internationales où des membres du collège sont présents.

M. Marcellin Nziengui de l'OIBT a ajouté les points suivants que ce collège aimerait suggérer comme points de discussion éventuels au Conseil à l'avenir :

- L'importance de cartographier toutes les interventions entreprises dans le Bassin du Congo - idéalement en encourageant les acteurs à utiliser la base de données de l'OFAC ;
- Comment rendre la COMIFAC plus opérationnelle et plus forte ;
- Comment organiser le suivi et l'évaluation du Plan de Convergence de la COMIFAC
- Comment s'assurer que la programmation des interventions entreprises dans la sous-région et qui sont liées aux objectifs du Plan de Convergence tient compte de ce lien.

Le CIRAD et l'UCLA ont pris la parole au nom du **Collège scientifique et universitaire du PFBC**.

M. Eric Forni du CIRAD a fait les observations suivantes au sujet de ce collège :

- Il y a 14 membres pour le moment, dont 9 étaient présents à la réunion du collège dans la matinée du 24 novembre ;
- La plupart des membres du collège proviennent des institutions du Nord et l'objectif, pour la prochaine réunion du Conseil, est qu'au moins un des représentants de ce collège au Conseil soit du Sud ;
- Comme le Collège des acteurs multilatéraux, ce collège a discuté de ses modalités de travail et a décidé de travailler principalement en numérique (via courriel/Skype), éventuellement complété par des travaux en petits groupes.

Les deux représentants du collège ont ensuite exposé trois points que le collège souhaite voir examinés par le Conseil à l'avenir :

1. La recherche (présentée par M. Eric Forni du CIRAD). Dans le cadre de l'Axe 2 du Plan de convergence de la COMIFAC, un projet de stratégie de recherche sous-régionale en matière de foresterie a été élaboré en 2014. Cette stratégie devrait être finalisée et adoptée ;
2. La formation et le renforcement des capacités (présentée par Mme Virginia Zaunbrecher de l'UCLA) : le Collège s'est employé à rassembler les commentaires des parties prenantes lors de la Réunion des Parties de 2016 concernant le renforcement des capacités dans les domaines clés liés aux objectifs du PFBC. Actuellement, il y a un manque de capacité dans la région. Le collège recommande en particulier de s'adresser au secteur privé pour s'assurer que les universités répondent bien aux besoins en ressources humaines du secteur privé ;

3. La communication de la recherche (présentée par Mme Virginia Zaunbrecher de l'UCLA) : Le collège aimerait apprendre des autres partenaires comment la recherche est utilisée dans la prise de décision et comment une telle utilisation pourrait être renforcée.

Des représentants du CEFDHAC et du Réseau des droits des communautés africaines (ACRN) ont pris la parole au nom du **Collège de la société civile du PFBC**.

Mme Dancilla Mukakamari (CEFDHAC/ARECO/REFADD) a fait les observations suivantes :

- Elle remercie la Facilitation de l'UE d'avoir pris l'initiative de renforcer les structures du Partenariat et plus particulièrement de créer le Collège de la société civile, en invitant ses représentants à faire partie du Conseil du PFBC ;
- Elle a donné un aperçu rapide de la réunion du Collège de la société civile qui avait eu lieu plus tôt le même jour. Le collège englobe un très grand nombre de membres avec une grande variété d'acteurs. Ils ont eu une discussion riche et ont pu établir un consensus sur une feuille de route pour leur collège (Une déclaration adoptée par le collège et un rapport de sa réunion sont joints au présent compte-rendu).
- Comme il s'agit d'un groupe très diversifié, ils ont décidé de créer un comité au sein de leur collège chargé de rédiger les recommandations du collège et de suivre les réunions du Conseil.

M. Maixent Fortunin Agnimbat Emeka de l'ACRN a ensuite fait une brève présentation de l'ACRN, un réseau de 79 organisations travaillant principalement sur FLEGT, REDD et l'économie verte dans les CDN. Il a ajouté les points suivants que ce collège considère pourraient être discutés par le Conseil lors des futures réunions :

- Comment faire en sorte que les recommandations adoptées au niveau international, comme celles des COP, soient mises en œuvre et évaluer pourquoi ce n'est pas toujours le cas ;
- Comment faire le suivi des recommandations formulées par le PFBC et évaluer l'impact qu'elles ont eu sur les plus de dix années d'existence du Partenariat ;
- Une éventuelle révision de la Déclaration d'intention de Durban sur REDD+.

À la fin du tour de table, le **Président** a fait les remarques finales suivantes :

- Il semble que l'approche générale de la réforme de la structure du PFBC soit fermement appuyée et que les membres soient disposés à s'engager activement dans ce processus, ce qui est très encourageant ;
- Puisque le Conseil n'a pas tenu de débat cette fois, il n'y aura pas non plus de conclusion explicite. Toutefois, l'objectif devrait être de parvenir à des conclusions claires sur les questions qui seront examinées lors de la prochaine réunion du Conseil qui sera une réunion de travail. Entre-temps, les représentants sont invités à faire un compte-rendu à leurs collègues, et s'il y a d'autres documents ou déclarations à partager, qu'ils les envoient à l'équipe de la Facilitation de l'UE afin qu'ils puissent être joints au compte-rendu de cette session ;

- Le compte-rendu de cette réunion sera communiqué par l'Équipe de Facilitation de l'UE à tous les membres du PFBC. Il sera également publié sur le site Web du PFBC ;
- La majeure partie du travail devra désormais se faire au sein des collègues : la qualité et l'impact des travaux du Conseil dépendront directement du fonctionnement des différents collègues ;
- Le Facilitateur remercie et félicite les participants pour les points bien traités qu'ils ont évoqués lors du tour de table.

3. Prochaine réunion

La date et le lieu de la prochaine réunion du Conseil n'ont pas encore été fixés à ce stade, mais le Président a indiqué que la prochaine réunion aura lieu au printemps. La Facilitation de l'UE consultera les partenaires sur ce sujet au plus tard à la fin de janvier 2017.

En ce qui concerne l'ordre du jour, la prochaine réunion du Conseil examinera le suivi de la Réunion des Parties de 2016 et les préparatifs de la Réunion des Parties de 2017. Il devra également discuter des questions de priorités d'actions à moyen terme du Partenariat. Au-delà de ce que les représentants des collègues ont exprimé lors de cette session inaugurale, les collègues peuvent envoyer d'autres suggestions de points à inscrire à l'ordre du jour à l'équipe de la Facilitation (caroline.rose@agreco.be) avant fin janvier 2017.

Sur la base des contributions des collègues, la Facilitation de l'UE préparera un ordre du jour provisoire pour la prochaine réunion du Conseil et le communiquera aux collègues avant la fin février 2017.